

**LA COLONIE  
ACADIENNE  
DU POITOU**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649773930

La Colonie Acadienne du Poitou by A. Papuchon

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**A. PAPUCHON**

**LA COLONIE  
ACADIENNE  
DU POITOU**



Général PAPUCHON

---

La  
Colonie Acadienne  
du Poitou

---

POITIERS  
LIBRAIRIE P. JULIOT  
53, RUE GAMBETTA, 53

—  
1908

LA  
**COLONIE ACADIENNE**  
DU POITOU

PAR

**A. PAPUCHON**

GÉNÉRAL DE DIVISION DU CADRE DE RÉSERVE

---

Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*,  
2<sup>e</sup> trimestre (année 1908).

---

POITIERS  
IMPRIMERIE BLAIS ET ROY

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

—  
1908

---

# LA COLONIE ACADIENNE

## DU POITOU

---

### I

#### **La Colonie Acadienne du Poitou dite de la Grand'Ligne.**

La Colonie Acadienne du Poitou a été constituée par des familles de colons français établis en Acadie (Amérique du Nord) et expulsés par les Anglais à la suite de leur occupation du Canada et de l'Acadie.

Ces familles, qui devaient être, en principe, au nombre de 300 (soit 1.500 personnes) à répartir sur un territoire de 4.000 arpents, furent réduites en fort peu de temps à 21 familles. Elles occupèrent néanmoins par essaimage 36 habitations (et les lots de terrain correspondants), sur 57 maisons construites à leur intention.

La superficie attenante à ces 57 habitations fut, en conséquence, ramenée à 1.610 arpents, qui constituèrent l'assiette réelle de la Colonie sise sur les paroisses d'Archigny, Cenau-La-Puye, et Saint-Pierre-de-Maillé.

La présente notice a pour objet d'indiquer, d'après des documents authentiques (1), ou des renseignements pris sur les lieux, l'origine de cette colonie, son organisation, les difficultés qu'elle

(1) Archives Départementales de la Vienne. Carton 32 et Dossier L-49.

eut à surmonter, ainsi que les péripéties pénibles qu'elle eut à traverser jusqu'à son complet établissement. Elle examinera aussi dans quelles conditions les descendants des familles d'origine acadienne se sont perpétués jusqu'à nos jours, sur un territoire qu'ils ont défriché et mis en culture, dans l'espoir de récolter, pour eux et leurs enfants, un épi pour chaque goutte de sueur dont ils ont arrosé leur sillon.

#### **Emigration de colons Français dans l'Amérique du Nord.**

Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle (en 1523), des Français abordèrent le Nouveau-Monde et créèrent au Canada un centre d'activité coloniale. En même temps, le Florentin Verazzani, envoyé à la découverte par François I<sup>er</sup>, abordait à l'île de Terre-Neuve, en face de la péninsule Acadienne et de l'embouchure du Saint-Laurent. Onze ans plus tard, un marin de Saint-Malo remontait le Saint-Laurent.

Tous les ans des pêcheurs basques, bretons ou normands allaient pêcher la morue à l'île Terre-Neuve, habitée par des peuplades sauvages très guerrières et anthropophages; c'était alors le seul profit que la France tirait du *Nouveau-Monde*.

Il n'y eut une véritable colonie française dans l'Amérique du Nord qu'en 1608, après la fondation de Québec (Canada) par quelques marchands de Dieppe et de Saint-Malo sous la direction de Champlain.

En 1625, la ville de Québec ne ressemblait guère à une capitale. Elle était constituée par un groupe de trois villages formés de huttes grossières, peu distants entre eux et dont le périmètre était garanti contre les incursions des sauvages par une palissade en bois.

Cette colonie ne prit du développement que sous Louis XIV. Les émigrés dans le Canada (Normands, Bretons et Poitevins) poussèrent jusqu'au Golfe du Saint-Laurent, ils s'installèrent dans la presqu'île de l'Acadie, et au Cap-Breton. Leur ville principale fut, par la suite, Port-Royal, sur le golfe de Fundy.

Peu après le traité de Ryswich (1697), le gouvernement français annexa l'Acadie au Canada, qui n'était qu'une colonie agricole.



A la fin du règne de Louis XIV, la France possédait, dans l'Amérique du Nord : la Louisiane, à l'embouchure du Mississipi, le Canada (ou *Nouvelle-France*), l'Acadie et l'île de Terre-Neuve située en face l'embouchure du Saint-Laurent.

#### **Cession de l'Acadie aux Anglais.**

Toutefois, par le traité d'Utrecht (1713), on abandonna aux Anglais l'île de Terre-Neuve et l'Acadie, qui prit dès lors le nom de Nouvelle-Ecosse, qu'elle a conservé.

On discuta longtemps sur les limites de cette province, qui ne pouvaient cependant prêter à aucune ambiguïté; l'Acadie étant une presqu'île réunie au continent par une langue de terre fort étroite dont les limites sont nettement fixées par la nature. Des commissaires furent nommés par les deux nations. Les Anglais prétendirent étendre l'Acadie jusqu'au fleuve Saint-Laurent pour utiliser la navigation du fleuve. En réalité, le gouvernement britannique multipliait les chicanes pour temporiser et asseoir les bases d'un vaste dessein qu'il préméditait depuis de longues années.

Dès 1742 elle s'était déclarée contre la France dans la guerre de la Succession d'Autriche, en envoyant de larges subsides et quelques hommes à Marie-Thérèse et en organisant les anciennes coalitions contre la France, mais en réservant ses matelots et sa flotte, qu'elle accroissait chaque jour.

#### **Destruction de la flotte Française.**

Pendant que les troupes françaises et espagnoles étaient occupées sur le continent, elle ravagea les colonies et les flottes espagnoles, elle s'empara de Cap-Breton, grande île qui couvre l'entrée du Saint-Laurent et protège les pêcheries de Terre-Neuve; elle anéantit au cap Finistère (1747) notre flotte, qui arma pour aller reprendre Cap-Breton.

Lorsque cette guerre se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), la dette de l'Angleterre s'était, il est vrai, élevée à 2 milliards de livres, mais elle avait relevé la maison d'Autriche, son

instrument de guerre perpétuelle contre la France, elle avait ruiné les colonies et les flottes de l'Espagne et avait réduit la flotte française à deux vaisseaux de guerre.

Au début de cette guerre maritime, contemporaine de la guerre de Succession, l'Angleterre disposait déjà de 130 vaisseaux de haut bord, de cent autres bâtiments de guerre et d'innombrables corsaires, alors que l'Espagne et la France disposaient ensemble d'environ 50 vaisseaux de tout rang. Suivant l'expression de William-Pitt, l'Océan ne devait pas tarder à être *exclusivement Britannique*.

Le traité d'Aix-la-Chapelle ramena pendant 8 ans la paix dans l'Europe réconciliée comme une grande famille après ses différends.

La France, bien que murmurant de la lourdeur des impôts, avait réparé les plaies de la dernière guerre. La marine commerciale était redevenue florissante, la marine de guerre comptait déjà 65 vaisseaux et un grand nombre était en construction. La Louisiane et le Canada n'étaient plus à la charge de la métropole et allaient se donner la main pour des établissements en voie de formation sur le Mississipi et le Saint-Laurent. Nos colonies n'avaient jamais été aussi prospères et la France était en voie de devenir une puissance coloniale en rapport avec sa prééminence incontestée sur le continent.

Cette situation politique, plus belle que sous Louis XIV et qui ouvrait tant d'espérances, allait se perdre par la faiblesse criminelle du gouvernement de Louis XV.

L'Angleterre, qui avait continué à accroître son immense flotte, s'épouvanta de la résurrection merveilleuse de notre marine et des projets d'agrandissement de nos colonies. Elle était prête, elle allait profiter de la faiblesse et de l'incurie du gouvernement de la France en précipitant les événements. Les commissaires anglais chargés de la délimitation de l'Acadie s'approprièrent le cours de l'Ohio, prirent par surprise un certain nombre de forts français destinés à relier le Canada à la Louisiane, et massacrèrent un officier français avec son escorte.

II

**Guerre maritime de (1755 à 1759)**

La France prépara des armements pour répondre à cette violation du droit des gens et en appela à l'Europe.

Mais le gouvernement britannique lui signifia que ses flottes courraient sus à tout vaisseau français qui porterait des secours en Amérique, et il y envoya sans tarder quatre corps d'armée, fit sortir 13 vaisseaux à la poursuite de l'escadre du Canada et lança tous ses corsaires pour courir sus aux navires de commerce français qui naviguaient sur la foi des traités (1755).

En moins d'un mois deux frégates de notre escadre étaient enlevées et plus de 300 bâtiments de commerce français étaient capturés contre le droit des gens sans déclaration de guerre.

Pour justifier cette opération odieuse, les historiens anglais se sont bornés à dire « que c'était, il est vrai, une mesure injuste, « mais devenue nécessaire pour enlever à la France ses gens de « mer à ce moment où la guerre allait devenir inévitable ». Ce guet-apens priva en effet notre marine de 12.000 matelots.

Après des alternatives de succès et de revers dans toutes nos colonies et quelques avantages notables en Amérique, qui pouvaient donner de l'espoir sur l'issue de la lutte, la guerre se ralluma à nouveau en Allemagne (guerre de Sept ans) à l'instigation de l'Angleterre, dont la politique était toute tracée : jeter la France dans une guerre continentale qui absorberait toutes ses forces de terre pour être libre de ruiner sa marine et ses colonies. Il faut reconnaître qu'elle poursuivit ce programme avec la grandeur d'idées, la persévérance, la ténacité et la fixité dans les plans qui caractérisent sa politique.

La politique de la France était non moins nette : rester dans la neutralité sur le continent, puisque rien ne l'obligeait d'en sortir, et ne se laisser distraire par aucun incident pour concentrer tous ses efforts sur la mer et ses possessions coloniales. Mais le gou-